

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze novembre à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 17
Pouvoir : 5
Absents : 5

Date de la convocation : 8/11/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, RENAUD Didier, ROYER Freddy.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :Bruno MASSONNEAU représenté par V DEBIAIS
Thierry BEUROIS représenté par JFF FRAUDEAU
Maud BRUNIER représentée par C PIAULET
Jacqueline LAGARNAUDIE représentée par C LECOQ

Bruno SULLI représenté par D GAUTHIER

ABSENTS : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, INGRASSIA Christine, LEVRAULT Charly.**Secrétaire de séance** : Fabienne LAROCHE**DELIBÉRATION N° 162****RAPPORTEUR** : Christine PIAULET**OBJET : ESPAGE DES FRERES PAGE – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT (DETR)**

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que par sa délibération du 19 septembre 2019 il a autorisé Mme la Maire à signer le dossier du permis de construire de l'Espace des Frères Pagé et à le déposer en mairie.

Ce projet de halle couverte a déjà obtenu deux financements : des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'État, via son contrat de ruralité avec l'agglomération.

L'Etat peut en outre subventionner ce type de travaux dans le cadre de la DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le plan de financement est désormais le suivant :

- Subvention DETR sollicitée (16%) :	25 371,00 €
- Fond de concours CAGC (27%) :	42 731,00 €
- Contrat de ruralité (30%) :	47 500,00 €
- Fonds propres (27%) :	42 731,33 €

Total 158.333,33 € HT

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement tel que présenté et de solliciter la

subvention de l'État.

Considérant que le projet de construire une halle couverte répond au besoin de créer un véritable cœur de ville,

Considérant le coût estimatif des travaux,

Considérant que l'État peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la DETR,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à Mme la Maire de déposer la demande de subvention;
- **décide** pour ce projet de solliciter une subvention DETR auprès de l'État;
- **charge** Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le : 21 NOV. 2019
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le
21 NOV. 2019

